



# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

### COMPTABLES APPLIQUES PAR

### LE GROUPE

www.bmcebank.ma

## 1. CONTEXTE

L'application des normes IAS/IFRS est obligatoire à partir de l'exercice 2008.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le Groupe BMCE Bank a adopté les normes internationales d'information financière IFRS, approuvées par l'IASB, depuis l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008, avec un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## 2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

### 2.1 CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes. Le niveau d'intégration (une intégration globale, une intégration proportionnelle ou une mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Toutefois, les entités identifiées sous contrôle conjoint (coentreprises) peuvent être consolidées selon la méthode proportionnelle ou évaluées par mise en équivalence.

Sont exclues de la consolidation :

- Les entités contrôlées de façon temporaire ; c'est-à-dire acquises et détenues en vue d'une cession à court terme c'est-à-dire dans les 12 mois ;
- Les entités représentant des actifs détenus à des fins de transactions et comptabilisés à la juste valeur avec une variation au compte de résultat.

### Options Retenues par BMCE Bank

#### Définition du périmètre

Le Groupe BMCE Bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

- Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;
- La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;
- Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Ses seuils « cumulatifs » permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat consolidé.

#### Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

#### Exclusions du périmètre de consolidation

BMCE Bank exclut de son périmètre de consolidation les entités contrôlées ou sous influence notable lorsque dès leurs acquisitions, les titres de ces entités sont détenus avec l'intention d'une cession dans les 12 mois.

Sont aussi exclues du périmètre de consolidation, les participations (hors participations majeures) détenues par des entités de capital-risque dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

## 2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est un bien par nature durable détenu par l'entreprise pour être utilisé par elle-même ou loué à un tiers.

#### Evaluation initiale

Les immobilisations sont enregistrées initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

#### Evaluation ultérieure

Une immobilisation corporelle peut être évaluée selon deux méthodes :

- Le modèle du coût (méthode préférentielle) : correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;
- Le modèle de la réévaluation (méthode optionnelle) : correspond à sa juste valeur à la date de la réévaluation diminuée du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

#### Approche par composants

Dès lors que des éléments d'un actif présentent des durées d'utilité et des rythmes de consommation des avantages attendus différents, ils doivent être reconnus séparément, comme des composants distincts et amortis de façon systématique sur leurs durées d'utilité propres.

#### Règles d'amortissement

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif diminué par la valeur résiduelle, celle-ci correspond au prix actuel de l'actif tenant compte de l'âge et de l'état estimés de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

L'amortissement d'un actif corporel s'étend sur la durée d'utilité qui correspond à la période pendant laquelle l'entité s'attend à utiliser un actif. L'amortissement doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs. Les méthodes et les durées d'amortissement doivent être revues périodiquement par l'entreprise, et en conséquence, les dotations aux amortissements de l'exercice en cours et des exercices futurs doivent être réajustés.

Même si la juste valeur de l'actif comptable est supérieure à sa valeur comptable, on comptabilise l'amortissement et ceci tant que la valeur résiduelle ne dépasse pas sa valeur comptable.

#### Perte de valeur

Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

### Options retenues par BMCE Bank

#### Evaluation initiale

Le Groupe a opté pour la méthode du coût, la privilégiant ainsi à la méthode de réévaluation prévue par la norme IAS16. Le coût d'entrée d'une immobilisation intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

#### Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe BMCE Bank, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM. En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

#### Durée d'amortissement

Le Groupe a adopté un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

#### Approche par composant

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe pour le bilan d'ouverture est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe BMCE Bank.

#### Matrice de décomposition

	Immeubles sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

#### Perte de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

## 2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit en juste valeur avec variation de JV en résultat chaque année ou ;
- Soit au coût amorti.

Toute option choisie, doit être appliquée à l'ensemble des immeubles de placement.

### Options retenues par BMCE Bank

#### Recensement

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

#### Valorisation

Le Groupe BMCE Bank a opté pour la méthode du coût amorti pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

## 2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire et sans substance physique.

Elle est :

- Identifiable afin de la distinguer du Goodwill ;
- Contrôlée si l'entreprise a le pouvoir d'obtenir les avantages économiques futurs découlant de la ressource sous-jacente et si elle peut également restreindre l'accès des tiers à ses avantages.

La norme IAS 38 distingue deux phases pour les immobilisations incorporelles générées en interne.

Phase	Immobilisation/Charge
Recherche	Charge
Développement	Immobilisation

Les frais résultant de la phase de développement doivent être immobilisés s'il est possible de démontrer :

- La faisabilité technique du produit ;
- L'intention de mener à bien le projet ;
- La capacité de l'entreprise à le vendre ou à l'utiliser ;
- La capacité financière à mener à bien le projet ;
- Les avantages économiques futurs profiteront à l'entreprise.

#### Evaluation initiale

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

La norme IAS 38 fait référence à deux méthodes pour l'évaluation postérieure d'une immobilisation incorporelle.

- Le coût amorti : l'immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur ;
- La réévaluation : l'immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son montant réévalué, à savoir sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul des pertes de valeur ultérieures. La juste valeur doit être déterminée par rapport à un marché actif. Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de celle qui aurait été déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

#### Amortissement

Toutes les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 20 ans. Une immobilisation incorporelle à durée de vie illimitée n'est pas amortie, dans ce cas précis, un test de dépréciation devra être fait à chaque date de clôture.

Le mode d'amortissement doit traduire le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

#### Perte de valeur

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur doivent être appréciés à chaque clôture.

### Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application, le Groupe a opté pour la reconstitution du coût amorti.

Il a été décidé, en outre, de ne pas activer les logiciels développés en interne dans le bilan d'ouverture, et de mettre en place un système de suivi des coûts de développement dans le futur.

Pour l'évaluation postérieure des immobilisations incorporelles, le Groupe a opté pour la méthode du coût amorti.

#### Amortissement

Le Groupe a décidé de maintenir les durées actuellement utilisées.

#### Valeur résiduelle

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle ne serait retenue.



# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

### COMPTABLES APPLIQUES PAR

### LE GROUPE

www.bmcebank.ma

## 2.5 TITRES

La norme IAS 39 répartit les actifs financiers en quatre catégories définies en fonction de l'intention de gestion.

### Actifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat

Un instrument financier doit être classé dans cette catégorie s'il répond à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

Il est un instrument financier de transaction, car :

- Il est acquis ou contracté dans le but principal d'être vendu ou acheté à court terme ;
- Il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers distincts pour lequel une indication d'un rythme effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe ;
- Il s'agit d'un dérivé (à l'exception d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture) ;
- Il a été désigné comme tel lors de son acquisition.

Tout instrument financier peut ainsi être classé en actifs et passifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat sauf les investissements en actions ne disposant pas d'un marché actif et dont la juste valeur ne peut être précisément mesurée.

Les instruments dérivés sont considérés comme des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat, sauf s'ils sont désignés en couverture.

### Principes de comptabilisation

#### Evaluation initiale

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

#### Evaluation ultérieure

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

### Investissements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables et à échéance fixée que l'entité a l'intention expresse et la capacité de conserver jusqu'à échéance. Il ne peut s'agir d'instruments financiers initialement désignés comme étant des actifs/passifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultats ou correspondant à des prêts et créances.

Une entité ne peut classer un actif financier en investissement détenu jusqu'à échéance si l'entité a au cours de l'année en cours ou au cours des deux exercices précédents, vendu ou reclassé avant leur échéance une part significative de ce type d'investissement, cette restriction ne s'appliquant pas aux cessions :

- Proches de l'échéance (moins de trois mois) pour lesquels le changement des taux de marché n'a pas un impact significatif sur la juste valeur des actifs concernés ;
- Survenant après la collecte d'une part substantielle du capital initial (environ 90% du principal de l'actif) ;
- Attribuables à un événement isolé, incontrôlable et qui ne pouvait être raisonnablement prévu.
- Les ventes de titres entre les entités (ventes intragroupes).

Une entité n'a pas une intention manifeste de conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif financier ayant une échéance fixée si l'une quelconque des conditions suivantes est satisfaite :

- L'entité pense conserver l'actif financier pour une période indéfinie ;
- L'entité est prête à vendre l'actif en réponse à des variations affectant les taux d'intérêt du marché ou les risques, à des besoins de liquidité, à des changements dans la disponibilité et le rendement dégagé sur des placements alternatifs, à des changements dans les sources de financement, et dans les modalités de ces financements ou les risques sur monnaies étrangères ;
- L'émetteur a le droit de régler l'actif financier pour un montant sensiblement inférieur à son coût amorti.

Une entité ne démontre pas sa capacité à conserver jusqu'à son échéance un placement dans un actif à échéance fixée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Elle ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour continuer à financer son placement jusqu'à échéance ;
- Elle est assujettie à une contrainte existante juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de conserver l'actif financier jusqu'à échéance.

### Principes de comptabilisation

#### Evaluation initiale

Les titres détenus jusqu'à échéance devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons inclus (dans un compte de créances rattachées).

#### Evaluation ultérieure

Par la suite, la comptabilisation sera au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (TIE).

#### Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs autres que des dérivés qui sont à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif. Les actifs suivants ne sont pas classés dans cette catégorie :

- Ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme, lesquels doivent être classés dans actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux que l'entité désigne comme actifs en juste valeur par la contrepartie du compte de résultat ;
- Ceux désignés par l'entité comme disponibles à la vente ;
- Ceux pour lesquels une part significative de l'investissement de base ne pourrait être recouverte pour d'autres raisons que la détérioration du crédit et qui sont classés en disponibles à la vente.

### Principes de comptabilisation

Comptabilisation au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

#### Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

### Actifs disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers autres que les dérivés et qui sont désignés comme tels ou qui ne sont classés ni en prêts et créances, ni en investissements détenus jusqu'à leur échéance ni en actifs financiers en juste valeur par la contrepartie du compte de résultats.

### Principes de comptabilisation

En IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « disponibles à la vente » sont les suivants :

#### Evaluation initiale

Les titres disponibles à la vente devront être initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (dans un compte de créances rattachées).

#### Evaluation ultérieure

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en « disponibles à la vente » sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dépréciation

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

### Options retenues par BMCE Bank

Le Groupe BMCE Bank a opté pour une classification selon l'intention de gestion et la nature des titres.

Le portefeuille Titres se compose comme suit :

- Les titres de participations ;
- Les titres Trading ;
- Les titres réglementés.

### Titres de participation

#### Classification

Ces titres sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente », évalués à la juste valeur.

#### Valorisation

Titres cotés : la valeur de référence est le dernier cours boursier.

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant un modèle interne.

#### Dépréciation

Titres cotés : baisse du cours de bourse de 20% sur une période de 6 mois.

Titres non cotés : selon les indices de dépréciation déterminés pour le bilan d'ouverture et le suivi du provisionnement.

### Titres de trading

#### Classification

L'intention de gestion est définie compte tenu de la gestion future de la salle de marché, l'intention de gestion était, pour le bilan d'ouverture, principalement le « trading » pour la totalité des encours gérés par la salle de marché.

#### Valorisation

Titres cotés : la juste valeur correspond au cours boursier.

Titres non cotés : la juste valeur est déterminée suivant des modèles internes.

### Titres réglementés

Ce portefeuille a été classé autant que titres détenus jusqu'à l'échéance.

## 2.6 PROVISIONS

### Provisions collectives

Si une entité détermine qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation.

### Indices de dépréciation

Dans le cadre d'un examen collectif, un indice objectif de dépréciation peut se résumer à des événements observables indiquant qu'il existe une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe de prêts depuis que ces actifs ont été comptabilisés pour la première fois, et ce bien que cette diminution ne puisse encore être rattachée aux divers prêts composants ce groupe notamment :

- Les modifications défavorables de la capacité des emprunteurs faisant partie du Groupe ou ;
- Une situation économique nationale ou locale corrélée aux défauts de paiement sur les actifs faisant partie du Groupe.

### Provisions individuelles

Font l'objet d'une provision, toutes les créances présentant, une ou plusieurs indications objectives de dépréciation, les indications suivantes d'une dépréciation liées à l'avération d'un risque de crédit sont proposés par la norme :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- Une rupture de contrat tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'entreprise, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagé en d'autres circonstances ;
- La probabilité croissante de faillite ou autre restructuration de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier suite à des difficultés financières ou ;
- Des données observables indiquant une diminution évaluable des flux de trésorerie futurs estimés provenant d'un groupe d'actifs financiers depuis la comptabilisation initiale de ces actifs, bien que la diminution ne puisse pas encore être rattachée à chaque actif financier du Groupe y compris :
  - Des changements défavorables de la solvabilité des emprunteurs du Groupe ;
  - Ou une situation économique nationale ou locale corrélées avec les défaillances sur les actifs du Groupe.



# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

### COMPTABLES APPLIQUES PAR

#### LE GROUPE

www.bmcebank.ma

#### Méthode de provisionnement

La norme IAS 39 ne distingue pas deux méthodologies différentes pour l'évaluation des provisions sur encours « impaired » individuellement ou collectivement.

Au contraire, le principe unique à appliquer est de provisionner l'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable se définit comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif (ou du groupe d'actifs) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

La constitution de provisions n'intervient qu'en cas de dégradation observable du niveau de risque du groupe de créances et ayant incidence mesurable sur les flux de trésorerie du groupe constitué.

Compte tenu de la méthodologie d'évaluation des valeurs recouvrables selon les IFRS, les établissements doivent être en mesure d'établir une corrélation entre l'indication objective de dépréciation observée et son incidence sur les flux de trésorerie attendus du portefeuille concerné.

#### Perte de valeur

Selon le référentiel IFRS, la perte de valeur se mesure comme la différence entre, d'une part, la valeur comptable des créances, d'autre part la valeur recouvrable, celle-ci correspondant à la valeur actuelle des flux de récupération attendus, actualisés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de la créance.

#### Options retenues par BMCE Bank

##### Provisions collectives

Seules les pertes avérées sont provisionnées tel que stipulé par la norme. Les pertes attendues ne peuvent faire l'objet d'un provisionnement.

Dans le cadre du traitement de la provision collective, le Groupe BMCE Bank a défini pour son portefeuille clientèle un certain nombre de critères qui permettent d'analyser le comportement des créances, et les catégoriser dans des types d'anomalies qui vont servir à la formation des groupes homogènes.

La méthode utilisée consiste à étudier l'évolution des dossiers classés sous surveillance au cours des exercices antérieurs pour déterminer un taux de passage en contentieux sur la base de séries statistiques. Le taux de provisionnement IFRS, en plus du taux de passage en contentieux sont alors appliqués à l'encours sous surveillances pour la détermination de la provision collective.

##### Provisions individuelles

Le Groupe a jugé possible et nécessaire d'appliquer le principe de la contagion pour l'identification des encours présentant des indications objectives de dépréciation selon les normes IFRS.

Pour le calcul de l'impact estimé à l'ouverture, le portefeuille de créances en souffrance de BMCE Bank a été segmenté de la façon suivante :

- « Gros dossiers » :
  - Revue individuelle par BMCE de chacun des dossiers pour estimer les flux de recouvrement et les positionner dans le temps ;
  - La provision en IFRS correspond à la différence entre l'encours débiteur et la somme des recouvrements attendus.
- La population non couverte par les gros dossiers fait l'objet d'un traitement suivant un modèle statistique des flux de recouvrement par année de déclassement.

## 2.7 GOODWILL

### Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

### Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date. Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

#### Goodwill

À la date d'acquisition, le Goodwill est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après sa comptabilisation initiale, le Goodwill doit être évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le Goodwill ne peut plus être amorti et un test de dépréciation est appliqué.

#### Options retenues par BMCE Bank

Conformément à la norme IFRS 1, BMCE Bank a choisi de ne pas retraiter les Goodwill existants.

Les amortissements des Goodwill ne seront plus appliqués.

Des tests de dépréciation réguliers seront mis en place. Ces tests s'appuient sur l'observation régulière (annuelle au minimum) d'indice de perte de valeur.

## 2.8 ECARTS DE CONVERSION

Les dispositions générales concernant les écarts de conversion contenues dans IAS 21 « Effets de la variation des cours de change » sont les suivantes :

- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan au coût historique, sont convertis au coût historique ;
- Les éléments non monétaires, comptabilisés au bilan en juste valeur, sont convertis au cours en vigueur à la date de l'évaluation de la juste valeur ;
- Les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture à la date d'évaluation ;
- Les éléments de comptes de résultat sont convertis aux cours en vigueur aux dates de réalisation des transactions enregistrées, à l'exception des dotations aux amortissements et aux provisions passées sur éléments non monétaires qui sont convertis au cours historique.

Les différences de change sur éléments monétaires sont comptabilisées en résultat de la période.

### Conversion des comptes des entreprises étrangères consolidées

Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice :

- Les produits et les charges sont convertis aux cours de vigueur en date de chacune des transactions, pour des raisons pratiques, un taux moyen peut être utilisé sauf variations significatives ;
- Les écarts de conversion constatés sont portés en capitaux propres en distinguant la part revenant aux intérêts minoritaires.

#### Options retenues par BMCE Bank

Pour les titres de participation non consolidés, qui seront classés en AFS (actifs disponibles à la vente), les écarts de conversion seront une composante de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres.

Le Groupe BMCE Bank a considéré que son écart de conversion cumulé à la date de transition est nul pour toutes ses activités étrangères.

Dans ce cas, les conséquences sont les suivantes :

- Les écarts ou réserves de conversion sont reclassés, au sein des capitaux propres d'ouverture ;
- Les écarts de conversion cumulés antérieurs à la date de transition aux IFRS ne rentrent pas dans la détermination du résultat de cession futur des activités concernées. En cas de cession ultérieure, l'entité ne constatera pas ces écarts en résultat, en revanche, elle constatera en résultat tout écart de conversion né après la date de mise en application des IFRS sur les filiales concernées.

## 2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Un passif est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

#### Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

La norme IAS 37 prévoit l'actualisation du montant de la provision si l'effet est significatif.

Trois critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

- Obligation actuelle envers un tiers ;
- Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- Fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

#### Options retenues par BMCE Bank

Pour la première application :

- La Banque a passé en revue les provisions pour risques et charges répondant aux trois critères cités dès lors que l'impact est significatif ;
- Concernant les provisions incompatibles, celles-ci ont été reprises par les capitaux propres.

## 2.10 CREDITS HORS MARCHÉ

En normes IFRS, la valeur d'entrée d'un prêt est égale à sa juste valeur augmentée des coûts de transactions internes et externes directement attribuables à l'émission du prêt.

La juste valeur est égale :

- Au nominal si le taux du prêt est « dans le marché » et en l'absence de coût de transactions ;
- À la somme des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux de marché, la différence entre le taux de marché et le taux contractuel du prêt entraîne la constatation d'une décote qui est constatée immédiatement en résultat puis reprise sur la durée de vie du prêt.

Afin de déterminer le caractère « hors marché » d'un prêt émis, il conviendrait de se demander si l'émetteur du prêt a offert des conditions de financement très favorables par rapport à celles généralement pratiquées par la concurrence afin de conquérir un client. Dans l'affirmative, une décote correspondant à la différence entre le taux du marché à l'émission et le taux contractuel est enregistrée en résultat et est amortie sur la durée de vie du prêt via le TIE.

#### Options retenues par BMCE Bank

BMCE Bank a donc déterminé les prêts émis par le Groupe à des taux qui peuvent être considérés comme « hors marché ».

En l'absence de référence claire de la norme sur la notion de « hors marché », il a été décidé de s'appuyer sur les taux planchers communiqués par Bank Al-Maghrib.

## 2.11 CREDIT-BAIL

La norme IAS 17 distingue deux types de contrats de crédit-bail :

- Les contrats de location financement : ce type de contrat a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine ;
- Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

La norme IAS 17 indique cinq exemples de situations qui conduisent normalement à considérer un contrat comme un contrat de location financement :

- Le contrat de location transfère la propriété de l'actif au preneur au terme de la durée du contrat de location ;
- Le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter l'actif à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option peut être levée pour que, dès le commencement du contrat de location, on ait la certitude raisonnable que l'option sera levée ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- Au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- Les actifs loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut les utiliser sans leur apporter des modifications majeures.

#### Comptabilisation des contrats de location financement

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Les paiements reçus doivent être répartis entre la partie en capital considérée comme un amortissement de la créance et la partie en intérêt représentant le paiement d'un taux effectif acquis ou à recevoir.

Les contrats de location opérationnelle (ou contrat de location simple) : ce contrat ne transfère pas au preneur de crédit-bail tous les risques et avantages liés à la propriété.



# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NORMES ET PRINCIPES

### COMPTABLES APPLIQUES PAR

#### LE GROUPE

www.bmcebank.ma

#### Comptabilisation des contrats de location opérationnelle

Les actifs faisant l'objet de contrats de location simple doivent être comptabilisés au bilan du bailleur selon la nature de l'actif.

Compte de résultat : les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué.

L'amortissement des actifs loués doit se faire sur une base cohérente avec la politique normalement suivie par le bailleur pour l'amortissement d'actifs similaires et la dotation aux amortissements doit être calculé sur la base indiquée par IAS16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles).

#### Options retenues par BMCE Bank

Les entités concernées par l'application de la norme relative au crédit-bail sont Maghrébaïl, Salafin, Locasom ainsi que certaines filiales de BOA Group.

Les contrats portés par Maghrébaïl, Salafin et les filiales BOA correspondent à la définition de la location-financement. Par contre les contrats portés par Locasom correspondent à la définition de la location simple.

L'ensemble des contrats de crédit-bail du Groupe BMCE étant classé en location-financement, le traitement comptable actuellement appliqué dans le cadre des comptes consolidés est conforme aux IFRS. Ainsi, l'impact est nul.

## 2.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

### Classification des avantages au personnel

#### Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

#### Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

#### Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

#### Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

### Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

#### Principes d'évaluation

La méthode d'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées avec service prorata. Cette méthode passe par deux phases :

- Une évaluation des droits à terme moyennant des hypothèses actuarielles, les droits à terme correspondant aux cash-flows futurs ;
- Une répartition des droits à terme sur la période d'activité au cours de laquelle la BMCE bénéficie des services de ses employés.

#### Principes de comptabilisation

##### Définitions

- Valeur actualisée de l'obligation : engagement brut i.e. valeur actuarielle des droits des participants ou dette actuarielle.
- Eléments non reconnus : pertes et gains latents à amortir dans le futur ou éléments non reconnus

#### Comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi

La provision à constituer est égale à l'engagement net diminué des éléments non reconnus. Ces éléments non reconnus peuvent être de deux natures :

- Dans le cas où la société opte pour la méthode du corridor, les pertes et gains actuariels, qui sont constitués de la différence entre la valeur actualisée de l'obligation réelle à la clôture et la valeur actualisée de l'obligation estimée à la clôture sur la base de la valeur actualisée de l'obligation d'ouverture et des événements de l'exercice ; ils ont deux origines :
  - Une modification des hypothèses actuarielles entre l'ouverture et la clôture suite à des événements particuliers de l'exercice ou des modifications de l'environnement économique général : il s'agit des pertes et gains actuariels sur hypothèses ;
  - Une différence entre les prévisions à l'ouverture de comportement socio-économique des salariés ou de comportement de l'environnement général au cours de l'exercice et traduit dans les hypothèses actuarielles et la réalité : il s'agit des pertes et gains actuariels d'expérience.

- Les coûts des services passés, qui se constatent lors d'une modification du régime et sont constitués de la variation consécutive de l'engagement à la date de génération de la modification du régime.

Les éléments non amortis s'amortissent de manière différente :

- Le coût des services passés s'amortit linéairement entre la date de modification et la date à laquelle les droits sont acquis.

La règle du corridor consiste à amortir au minima au cours d'un exercice, et sur la durée d'activité résiduelle des participants à la clôture, le montant de pertes ou de gains actuariels non reconnus supérieur en valeur absolue à 10 % du montant de la dette actuarielle à l'ouverture ou du montant des actifs de couverture si ce dernier montant lui est supérieur.

#### Comptabilisation des autres avantages à long terme

La provision à constituer à chaque clôture est égale à la valeur actuelle de l'obligation.

#### Options retenues par BMCE Bank

Une provision doit être constituée à chaque clôture égale à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies évaluées actuariellement selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette provision est comptabilisée dans la rubrique « provisions » de passif.

Les avantages au personnel comptabilisés correspondent à la médaille du travail et l'indemnité de fin de carrière.

Médaille du travail : indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 14 ans.

Indemnité de fin de carrière : prime octroyée lors du départ en retraite dépendant de son ancienneté, résultant d'accord d'entreprise.

Cependant, aucune provision relative à la couverture médicale postérieures à l'emploi (CMIM) n'a été constatée, en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires.

## 2.13 CREDITS RESTRUCTURES

Les crédits restructurés incluent les encours ayant subi, en raison des difficultés de la contrepartie, une restructuration entraînant une modification de la rémunération de la Banque.

#### Principes comptables

Lorsqu'un crédit est restructuré du fait de la situation financière d'un débiteur, les flux futurs du crédit sont actualisés au TIE d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable du crédit est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

#### Options retenues par BMCE Bank

Les dossiers restructurés ont été identifiés par recouplement entre les comptes comptables affectés aux encours consolidés et les fichiers de suivi de la gestion globale des engagements sur la base d'un scope d'encours supérieurs à 1 MMAD.

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au TIE ;
- La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au TIE.

Pour le bilan d'ouverture, la décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie des capitaux propres, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

En traitement récurrent, les décotes sont comptabilisées en charge au moment de la restructuration.

## 2.14 ACTIONS PROPRES

Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité. Les actions propres peuvent être acquises ou détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les titres d'autocontrôle détenus dans le cadre de plans de stock-options en faveur des salariés doivent, quel que soit le but de leur acquisition, être portés en déduction des capitaux propres consolidés.

#### Options retenues par BMCE Bank

L'ensemble des titres BMCE détenus par les entités du Groupe est annulé en moins des capitaux propres.

L'entité impute directement au débit des capitaux propres, nettes de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent, les distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

Les coûts de transaction d'une transaction portant sur les capitaux propres, à l'exclusion des coûts d'émission d'un instrument de capitaux propres directement attribuables à l'acquisition d'une entité doivent être comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférent.

Seule BMCE Bank Maroc est concernée par l'application de cette norme.

## 2.15 TAUX D'INTERET EFFECTIF

L'IAS 39 définit le taux d'intérêt effectif comme étant le taux qui égalise les cashs flows futurs estimés actualisés et la valeur comptable initiale du prêt, la valeur initiale intégrant les produits et les coûts de transaction.

#### Coûts et commissions à intégrer dans le calcul du TIE.

##### Coûts

Les coûts à étaler via le TIE correspondent selon la norme IAS 39 aux coûts de transaction.

Ces derniers sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif ou d'un passif financier.

##### Commissions

L'IAS 18 distingue 3 catégories de commissions selon leur finalité

- Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif global :
  - Les commissions d'octroi reçus ;
  - Les commissions d'engagements reçus.
- Les commissions acquises à mesure que des services sont fournis.
- Les commissions acquises pour l'exécution d'un acte important.

#### Principes comptables

Les prêts émis sont comptabilisés au coût amorti à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

#### Options retenues par BMCE Bank

L'analyse a montré que les coûts et commissions sont peu significatifs, il a été décidé par conséquent de ne pas les étaler pour la FTA. Par ailleurs, un suivi régulier des coûts et produits de transactions devra être effectué pour s'assurer de leur caractère non significatif.

En fonction de l'importance significative, le Groupe étale ou non les coûts et produits de transactions pour les crédits à plus d'un an. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

## 2.16 DEPOTS DE LA CLIENTELE

#### Principes comptables

##### Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif financier, une entité doit l'évaluer à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputable à l'acquisition ou à l'émission du passif financier.



## Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, une entité doit évaluer un actif financier au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf :

- Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Les passifs financiers qui surviennent quand un transfert d'actif financier ne répond pas aux conditions de décomptabilisation ou quand il est comptabilisé selon l'approche de l'implication continue.

## Options retenues par BMCE Bank

Actuellement, le Groupe classe tous les dépôts dans la catégorie des autres passifs financiers, aucun n'est classé dans la catégorie « passifs financiers détenus à des fins de transaction ».

Les dépôts de BMCE Bank sont systématiquement d'une durée maximale d'un an. De ce fait, la position retenue a été de considérer que l'impact du calcul d'une décote et son étalement sur la durée de dépôt était non significatif.

Aucun élément à intégrer au calcul n'a été identifié concernant les dépôts, qu'ils fassent partie du stock ou de la nouvelle production. A ce stade, le TIE est donc le taux facial du dépôt.

Aucun retraitement n'a été prévu pour les comptes à vue et les comptes sur carnets.

Pour les avances sur dépôts rémunérés, celles-ci doivent être constatés en prêts et créances et traitées en tant que tel.

## 2.17 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer.

## Options retenues par BMCE Bank

**Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.**

Les ID dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Par ailleurs, en IFRS, l'expression « recouvrement probable » devrait être interprétée comme signifiant un « recouvrement plus probable qu'improbable » ce qui pourrait donner lieu, dans certains cas, à la comptabilisation de davantage d'impôts différés actifs qu'en principes comptables, où cette expression est souvent interprétée comme supposant un fort degré de probabilité.

## 2.18 DERIVES

Un dérivé est un instrument financier (ferme ou optionnel) qui varie en fonction de la valeur d'un sous-jacent tel que les taux d'intérêts, le cours d'une action, d'une matière première... Ce sont généralement des instruments avec effet de levier important et une mise de départ faible. Les instruments dérivés usuels sont les swap, les options et les ventes à terme.

Les dérivés (swap, options...) sont comptabilisés au bilan à la juste valeur. A chaque date d'arrêté, ils sont réévalués au bilan à leur valeur de marché. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

## Options retenues par BMCE BANK

Les analyses menées en interne ont conduit à conclure à l'absence d'opérations de couverture réalisées par le Groupe BMCE.

## 2.19 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Cette norme traite les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres en contrepartie des biens ou des services reçus par l'entreprise. Le paiement peut aussi être conclu par l'équivalent des instruments de capitaux propres émis.

Courant l'exercice 2010, BMCE BANK a procédé à une augmentation de capital par apport en numéraire réservée au personnel du Groupe BMCE BANK.

Une charge a été constatée dans les comptes consolidés en tenant compte des modalités de cette offre et des exigences des normes IFRS 2 et IAS 39.

47, rue Abd el Ben Abdallah  
20 000 Casablanca  
Maroc

37, Bd Abdoullatif Benboussor  
20 000 Casablanca  
Maroc

**GRUPE BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR  
 ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE  
 CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2012**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et ses filiales (Groupe BMCE Bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 15.867.553, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 525.112.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

BMCE Bank a fait l'objet durant l'année 2010 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2009 au titre de l'impôt sur les Sociétés (15), l'impôt sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Avant marqué son désaccord sur les chefs de redressement notifiés, la banque a initié courant l'exercice 2011 un recours devant la Commission Locale de Taxation. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les impacts éventuels de ce contrôle sur le résultat et les capitaux propres du Groupe au 30 juin 2012.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous fassent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BMCE Bank arrêtés au 30 juin 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS). Casablanca, le 27 septembre 2012

**Les Commissaires aux Comptes**

H. EL HADJER  
Commissaire aux Comptes

F. EL ERREB  
Commissaire aux Comptes

## BILAN

En milliers de DH

ACTIF	30 juin 12	31 déc 11
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 456 159	6 391 958
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	32 108 242	31 732 316
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 771 192	2 330 377
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	17 706 162	23 822 680
Prêts et créances sur la clientèle	129 143 841	121 342 658
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	10 097 987	9 590 911
Actifs d'impôt exigible	272 847	408 979
Actifs d'impôt différé	377 969	321 084
Comptes de régularisation et autres actifs	4 493 249	4 559 041
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	410 735	399 358
Immuebles de placement	622 576	547 099
Immobilisations corporelles	5 142 512	5 064 126
Immobilisations incorporelles	707 297	645 081
Ecart d'acquisition	945 046	832 470
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>212 255 814</b>	<b>207 988 138</b>

En milliers de DH

PASSIF	30 juin 12	31 déc 11
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 599	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 106	1 752
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	30 557 789	24 848 609
Dettes envers la clientèle	134 905 932	139 152 010
Titres de créance émis	12 584 898	12 008 860
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	163 954	324 592
Passifs d'impôt différé	967 348	934 127
Comptes de régularisation et autres passifs	11 869 261	8 971 070
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Provisions pour risques et charges	457 274	457 440
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	4 802 100	4 904 381
Capitaux propres		
Capitaux propres Part du Groupe	12 157 697	12 428 604
Capital et réserves liées	10 482 463	10 451 134
Réserves consolidées	1 215 628	1 045 085
Gains ou pertes latents ou différés	99 417	82 186
Résultat net de l'exercice	360 189	850 199
Intérêts minoritaires	3 709 856	3 956 693
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>212 255 814</b>	<b>207 988 138</b>

## ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
<b>Résultat net</b>	<b>525 112</b>	<b>1 507 754</b>
Ecart de conversion	-1 936	-2 911
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	82 378	65 433
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>80 442</b>	<b>62 522</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>605 554</b>	<b>1 570 276</b>
Part du Groupe	459 606	932 386
Part des intérêts minoritaires	145 948	637 890

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	30 juin 12	30 juin 11
Intérêts et produits assimilés	5 038 703	4 564 397
Intérêts et charges assimilés	-2 275 228	-1 980 890
<b>MARGE D'INTERETS</b>	<b>2 763 475</b>	<b>2 583 507</b>
Commissions perçues	915 761	801 684
Commissions servies	-143 418	-156 155
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>772 343</b>	<b>645 529</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	486 866	504 984
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	137 140	171 430
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>	<b>624 006</b>	<b>676 414</b>
Produits des autres activités	378 421	310 642
Charges des autres activités	-158 318	-160 427
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>4 379 927</b>	<b>4 055 665</b>
Charges générales d'exploitation	-2 328 814	-2 187 805
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-274 995	-237 065
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 776 118</b>	<b>1 630 795</b>
Coût du risque	-1 046 198	-506 319
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>729 920</b>	<b>1 124 476</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	31 916	30 842
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-16 921	-5 649
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>744 915</b>	<b>1 149 669</b>
Impôts sur les bénéfices	-219 803	-365 161
<b>RESULTAT NET</b>	<b>525 112</b>	<b>784 508</b>
Résultat hors Groupe	164 923	267 610
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>360 189</b>	<b>516 898</b>



# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

www.bmcebank.ma

### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2010</b>	<b>1 719 514</b>	<b>8 719 711</b>		<b>1 972 189</b>	<b>-20 979</b>	<b>12 390 435</b>	<b>3 428 530</b>	<b>15 818 965</b>
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2010 corrigés</b>	<b>1 719 514</b>	<b>8 719 711</b>		<b>1 972 189</b>	<b>-20 979</b>	<b>12 390 435</b>	<b>3 428 530</b>	<b>15 818 965</b>
Opérations sur capital		11 909		-36 548		-24 639	276 523	251 884
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-510 486		-510 486	-242 559	-753 045
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>850 199</b>		<b>850 199</b>	<b>657 555</b>	<b>1 507 754</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				-8 029	103 165	95 136	-19 665	75 471
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				23 758		23 758	-23 169	589
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)</b>				<b>15 729</b>	<b>103 165</b>	<b>118 894</b>	<b>-42 834</b>	<b>76 060</b>
Variation de périmètre				-177 271		-177 271	-120 522	-297 793
Divers				-218 528		-218 528		-218 528
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2011</b>	<b>1 719 514</b>	<b>8 731 620</b>		<b>1 895 284</b>	<b>82 186</b>	<b>12 428 604</b>	<b>3 956 693</b>	<b>16 385 297</b>
Changement de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture 31.12.2011 corrigés</b>	<b>1 719 514</b>	<b>8 731 620</b>		<b>1 895 284</b>	<b>82 186</b>	<b>12 428 604</b>	<b>3 956 693</b>	<b>16 385 297</b>
Opérations sur capital		31 329		-31 329			104 367	104 367
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-558 833		-558 833	-331 168	-890 001
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>360 189</b>		<b>360 189</b>	<b>164 923</b>	<b>525 112</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (E)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (F)				22 776	17 231	40 007	-18 976	21 031
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (G)				-25 757		-25 757	-9 698	-35 455
<b>Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)</b>				<b>-2 981</b>	<b>17 231</b>	<b>14 250</b>	<b>-28 674</b>	<b>-14 424</b>
Variation de périmètre				-86 513		-86 513	-156 285	-242 798
Divers								
<b>Capitaux propres clôture 30.06.2012</b>	<b>1 719 514</b>	<b>8 762 949</b>		<b>1 575 817</b>	<b>99 417</b>	<b>12 157 697</b>	<b>3 709 856</b>	<b>15 867 553</b>

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11	30 juin 11
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>744 915</b>	<b>2 181 527</b>	<b>1 149 669</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 483 097	2 963 886	1 452 860
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	29 606	165 026	59 844
+/- Dotations nettes aux provisions	939 009	659 723	409 554
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-31 916	-44 591	-30 751
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-420 746	-1 465 434	-782 925
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-116 826	95 910	-210 941
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 882 224</b>	<b>2 374 520</b>	<b>897 641</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	9 530 466	10 723 883	5 485 976
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-14 115 328	-10 060 593	-2 892 407
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-423 774	-3 805 482	-3 650 681
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 931 019	-28 000	711
- Impôts versés	-271 580	-626 156	-330 743
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 349 197</b>	<b>-3 796 348</b>	<b>-1 387 144</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>277 942</b>	<b>759 699</b>	<b>660 166</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-435 023	-1 090 685	-468 704
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-284	-177	-26
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-555 044	-1 298 024	-542 222
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-990 351</b>	<b>-2 388 886</b>	<b>-1 010 952</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-893 348	-339 866	-258 385
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	519 848	703 344	-1 088 137
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-373 500</b>	<b>363 478</b>	<b>-1 346 522</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie</b>	<b>-6 490</b>	<b>-30 074</b>	<b>41 524</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>-1 092 399</b>	<b>-1 295 783</b>	<b>-1 655 784</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>10 638 001</b>	<b>11 933 784</b>	<b>11 933 784</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	6 391 958	8 033 096	8 033 096
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 246 043	3 900 688	3 900 688
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>9 545 602</b>	<b>10 638 001</b>	<b>10 278 000</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	7 389 560	6 391 958	5 245 559
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 156 042	4 246 043	5 032 441
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-1 092 399</b>	<b>-1 295 783</b>	<b>-1 655 784</b>

### MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30 juin 12			30 juin 11		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4 169 163</b>	<b>1 431 331</b>	<b>2 737 832</b>	<b>3 729 168</b>	<b>1 363 180</b>	<b>2 365 988</b>
Comptes et prêts/emprunts	3 885 914	1 370 905	2 515 009	3 393 255	1 267 980	2 125 275
Opérations de pensions		60 426	-60 426		95 200	-95 200
Opérations de location-financement	283 249		283 249	335 913		335 913
Opérations interbancaires	367 242	475 612	-108 370	366 223	269 171	97 052
Comptes et prêts/emprunts	247 338	450 006	-202 668	278 747	250 620	28 127
Opérations de pensions	119 904	25 606	94 298	87 476	18 551	68 925
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>						
Instruments de couverture de résultats futurs						
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>						
<b>Portefeuille de transactions</b>	<b>413 959</b>	<b>368 285</b>	<b>45 674</b>	<b>362 630</b>	<b>348 539</b>	<b>14 091</b>
Titres à revenu fixe	413 959	257 391	156 568	362 630	233 547	129 083
Opérations de pensions						
Prêts/emprunts						
Dettes représentées par un titre		110 894	-110 894		114 992	-114 992
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>88 339</b>		<b>88 339</b>	<b>106 376</b>		<b>106 376</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS OU ASSIMILÉS</b>	<b>5 038 703</b>	<b>2 275 228</b>	<b>2 763 475</b>	<b>4 564 397</b>	<b>1 980 890</b>	<b>2 583 507</b>

### COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>327 420</b>	<b>90 282</b>	<b>237 138</b>
- avec les établissements de crédit			-
- avec la clientèle	131 015		131 015
- sur titres	71 424	65 733	5 691
- de change	124 981	24 549	100 432
- sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-
<b>Prestation de services bancaires et financiers</b>	<b>588 341</b>	<b>53 136</b>	<b>535 205</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM			-
Produits nets sur moyen de paiement	122 877	18 725	104 152
Assurance			-
Autres	465 464	34 411	431 053
<b>PRODUITS NETS DE COMMISSIONS</b>	<b>915 761</b>	<b>143 418</b>	<b>772 343</b>

### COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

	30 juin 12	30 juin 11
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-1 213 013</b>	<b>-669 449</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-1 148 597	-609 001
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions engagements par signature	-1 423	-56
Autres provisions pour risques et charges	-62 993	-60 392
<b>Reprises de provisions</b>	<b>180 243</b>	<b>177 849</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	110 697	151 243
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Reprises de provisions engagements par signature	823	191
Reprises des autres provisions pour risques et charges	68 723	26 415
<b>Variation des provisions</b>	<b>-13 428</b>	<b>-14 719</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)		
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés	-13 428	-17 713
Décote sur les produits restructurés		
Récupérations sur prêts et créances amortis		2 994
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>-1 046 198</b>	<b>-506 319</b>

### INFORMATIONS SECTORIELLES

L'information comptable et financière au sein du Groupe BMCE Bank est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BMCE Bank Activité Maroc, BMCE Bank Off Shore
- Gestion d'actifs : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion, Casablanca Finance Markets
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Euler Hermes Acmar, RM Experts
- Activités à l'International : BMCE International Madrid, Banque de Développement du Mali, La Congolaise de Banque, BMCE Bank International Plc, Bank Of Africa,

### RESULTAT PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

	30 juin 12					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Marge d'Intérêts	1 369 286	6 216	271 072	-2 887	1 119 788	2 763 475
Marge sur commissions	331 716	51 835	75 691		313 101	772 343
Produits nets bancaires	1 930 410	84 715	277 360	72 796	2 014 646	4 379 927
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 201 970	-94 031	-77 832	-38 460	-1 191 516	-2 603 809
Résultat Brut d'exploitation	728 440	-9 316	199 528	34 336	823 130	1 776 118
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-135 691	-9 858	-41 820	-4 483	-27 951	-219 803
Résultat Part du Groupe	156 373	11 502	48 271	18 482	125 561	360 189

### ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

En milliers de DH

	30 juin 12					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
Total bilan	144 665 317	346 190	13 516 923	161 859	53 565 525	212 255 814
Eléments d'actifs						
Actifs disponibles à la vente	1 306 137	109 271	15 817	18 159	1 321 808	2 771 192
Prêts et créances sur la clientèle	88 814 494	634	12 405 816		27 922 897	129 143 841
Placements détenus jusqu'à échéance	1 816 960		27		8 281 000	10 097 987
Eléments du passif						
Dettes envers la clientèle	93 646 697		1 069 357		40 189 878	134 905 932
Fonds propres	11 891 657	75 095	1 106 401	-99 182	2 893 582	15 867 553





www.bmcebank.ma

# BMCE BANK

## EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN NORMES IFRS

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Titres de créance négociables		
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la Banque Centrale		
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres obligations		
Actions et autres titres à revenu variable	3 088 665	2 628 596
dont titres cotés	435 019	435 416
dont titres non cotés	2 653 646	2 193 180
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>3 088 665</b>	<b>2 628 596</b>
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	-317 473	-298 219
Titres à revenu fixe		
Titres à revenu variable	-317 473	-298 219
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>2 771 192</b>	<b>2 330 377</b>
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciation		

### PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Comptes à vue	5 941 517	5 911 143
Prêts	11 668 095	17 945 572
Opérations de pension	135 837	5 310
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>17 745 449</b>	<b>23 862 025</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-39 287	-39 345
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>17 706 162</b>	<b>23 822 680</b>

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Comptes à vue	3 004 373	2 348 107
Emprunts	16 228 953	13 583 608
Opérations de pension	11 324 463	8 916 894
<b>TOTAL</b>	<b>30 557 789</b>	<b>24 848 609</b>

### PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Comptes ordinaires débiteurs	18 820 699	17 335 789
Prêts consentis à la clientèle	99 138 393	89 763 953
Opérations de pension	7 816 775	9 910 252
Opérations de location-financement	9 738 203	9 650 410
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>135 514 070</b>	<b>126 660 404</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6 370 229	-5 317 746
<b>TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>129 143 841</b>	<b>121 342 658</b>

### VENTILATION DES CREANCES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Banque au Maroc	88 814 490	83 659 441
Services financiers spécialisés	12 405 820	12 290 691
Activités à l'international	27 922 897	25 391 404
Gestion d'actifs	634	1 122
Autres activités		
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>129 143 841</b>	<b>121 342 658</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>129 143 841</b>	<b>121 342 658</b>

### VENTILATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Maroc	101 220 945	95 951 254
Afrique	24 948 203	22 792 100
Europe	2 974 693	2 599 304
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>129 143 841</b>	<b>121 342 658</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>129 143 841</b>	<b>121 342 658</b>

### DETTES ENVERS LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Comptes ordinaires créditeurs	56 493 333	57 769 414
Comptes à terme	51 010 789	52 986 886
Comptes d'épargne	21 595 332	19 881 953
Bons de caisse	3 877 091	4 911 391
Opérations de pension	1 929 387	3 602 366
<b>TOTAL</b>	<b>134 905 932</b>	<b>139 152 010</b>

### VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Banque au Maroc	93 646 697	100 669 553
Services financiers spécialisés	1 069 357	1 342 518
Activités à l'international	40 189 878	37 139 939
Gestion d'actifs		
Autres activités		
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>134 905 932</b>	<b>139 152 010</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>134 905 932</b>	<b>139 152 010</b>

### VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTELE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
Maroc	94 716 054	102 012 071
Afrique	38 829 812	36 114 558
Europe	1 360 066	1 025 381
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>134 905 932</b>	<b>139 152 010</b>
Dettes rattachées		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>134 905 932</b>	<b>139 152 010</b>

### IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	30 juin 12			31 déc 11		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 403 984</b>	<b>3 261 472</b>	<b>5 142 512</b>	<b>8 152 649</b>	<b>3 088 523</b>	<b>5 064 126</b>
Terrains et constructions	2 603 023	573 328	2 029 695	2 617 698	534 135	2 083 563
Equipement, mobilier, installations	2 940 326	1 342 419	1 597 907	2 859 747	1 290 230	1 569 517
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	2 860 635	1 345 725	1 514 910	2 675 204	1 264 158	1 411 046
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 452 705</b>	<b>745 408</b>	<b>707 297</b>	<b>1 339 715</b>	<b>694 634</b>	<b>645 081</b>
Logiciels informatiques acquis	901 184	443 493	457 691	821 009	410 414	410 595
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	551 521	301 915	249 606	518 706	284 220	234 486
<b>Immeubles de placements</b>	<b>674 175</b>	<b>51 599</b>	<b>622 576</b>	<b>594 302</b>	<b>47 203</b>	<b>547 099</b>

### PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	30 juin 12	31 déc 11
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN DEBUT DE PERIODE</b>	<b>457 440</b>	<b>349 988</b>
Dotations aux provisions	64 085	93 783
Reprises de provisions	-69 546	14 713
Utilisation des provisions		
Variation des parités monétaires et divers	5 295	-1 044
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>457 274</b>	<b>457 440</b>

### EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

	30 juin 12	31 déc 11
Capital (DH)	1 719 633 900	1 719 633 900
Nombre d'actions	171 963 390	171 963 390
Résultat Net Part Groupe (DH)	360 189 000	850 199 000
Résultat Net par action (DH)	2,1	4,9

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BMCE BANK	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	51,00%	51,00%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	74,48%	74,48%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL MADRID	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
LA CONGOLAISE DE BANQUE	Banque	25,00%	25,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL PLC	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA	Banque	59,48%	59,48%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,31%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	27,38%	27,38%	M E E
CASABLANCA FINANCE MARKETS	Banque d'Affaires	24,56%	24,56%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
HANOUTY	Distribution	45,55%	45,55%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E



# BMCE BANK

## ETATS DE SYNTHÈSE

### ACTIVITE AGREGÉE

#### AU 30 JUIN 2012

www.bmcebank.ma

#### BILAN

	En milliers de DH	
ACTIF	30 juin 12	31 déc 11
<b>Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>1 900 244</b>	<b>1 712 258</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>12 461 844</b>	<b>16 881 374</b>
A vue	2 324 481	1 962 058
A terme	10 137 363	14 919 316
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>89 523 560</b>	<b>86 547 728</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	32 500 117	27 737 290
Crédits à l'équipement	15 711 399	15 548 989
Crédits immobiliers	29 531 181	28 140 076
Autres crédits	11 780 863	15 121 373
<b>Créances acquises par affectation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>34 606 067</b>	<b>31 442 600</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 079 699	7 474 124
Autres titres de créance	6 608 775	1 306 173
Titres de propriété	19 917 593	22 662 303
<b>Autres actifs</b>	<b>2 757 319</b>	<b>2 782 953</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>1 552 545</b>	<b>1 508 720</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	724 621	674 432
Autres titres de créance	827 924	834 288
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>4 959 681</b>	<b>4 927 751</b>
<b>Créances subordonnées</b>	<b>204 431</b>	<b>201 314</b>
<b>Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Immobilisations incorporelles	515 089	478 875
Immobilisations corporelles	2 177 670	2 089 870
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>150 658 450</b>	<b>148 573 443</b>

#### HORS BILAN

	En milliers de DH	
HORS BILAN	30 juin 12	31 déc 11
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>	<b>20 025 770</b>	<b>21 091 063</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	1 349 683	1 232 366
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9 612 875	10 790 353
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	2 929 023	3 019 973
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	6 033 365	5 460 369
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	100 824	588 002
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>5 169 424</b>	<b>6 629 869</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	5 135 432	6 545 564
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	30 800	30 849
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	3 192	53 456

#### COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	En milliers de DH	
	30 juin 12	30 juin 11
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>4 198 599</b>	<b>4 063 645</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	241 862	260 878
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 346 325	2 135 841
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	135 058	141 285
Produits sur titres de propriété	475 963	249 208
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	332 618	335 557
Autres produits bancaires	666 773	940 876
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 775 053</b>	<b>1 914 461</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	438 389	268 926
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	821 250	907 149
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	157 828	134 410
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	357 586	603 974
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 423 546</b>	<b>2 149 184</b>
Produits d'exploitation non bancaire	18 239	29 743
Charges d'exploitation non bancaire	12 340	4 975
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 276 780</b>	<b>1 266 922</b>
Charges de personnel	630 072	670 138
Impôts et taxes	29 958	23 043
Charges externes	473 924	454 568
Autres charges générales d'exploitation	50	173
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	142 776	119 000
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRECOURVABLES</b>	<b>573 389</b>	<b>361 527</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	386 790	279 770
Pertes sur créances irrécouvrables	2 580	17 713
Autres dotations aux provisions	184 019	64 044
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>74 614</b>	<b>131 034</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	20 948	70 605
Récupérations sur créances amorties	396	2 994
Autres reprises de provisions	53 270	57 435
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>653 889</b>	<b>676 537</b>
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>653 889</b>	<b>676 537</b>
Impôts sur les résultats	108 045	155 712
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>545 844</b>	<b>520 825</b>

#### PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES AU 30 juin 2012

#### INDICATION DES METHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

17, rue Abd el Ben Abdallah  
20 000 Casablanca  
Maroc

31, Bd Abdoulem Benaïouf  
20 050 Casablanca  
Maroc

**BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR**  
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIATRE**  
**PERIODE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2012**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°01-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur «BMCE Bank» comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de période, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2012. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMD 15 415 092, dont un bénéfice net de KMD 545 844, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'établissement.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

La banque a fait l'objet durant l'année 2010 d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2009 au titre de l'impôt sur les Sociétés (IS), l'impôt sur le Revenu (IR) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Ayant marqué son désaccord sur les chefs de redressement notifiés, la banque a initié courant l'exercice 2011 un recours devant la Commission Locale de Taxation. En l'état actuel de la procédure, nous ne sommes pas en mesure d'estimer les impacts éventuels de ce contrôle sur le résultat et les capitaux propres de BMCE Bank au 30 juin 2012.

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur «BMCE Bank» arrêtés au 30 juin 2012, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2012

Les Commissaires aux Comptes

En milliers de DH

	En milliers de DH	
PASSIF	30 juin 12	31 déc 11
<b>Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>24 153 993</b>	<b>18 618 066</b>
A vue	2 190 402	883 596
A terme	21 963 591	17 734 470
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>93 821 750</b>	<b>100 780 504</b>
Comptes à vue créditeurs	49 885 927	51 055 827
Comptes d'épargne	16 651 586	16 290 784
Dépôts à terme	23 144 141	29 299 288
Autres comptes créditeurs	4 140 096	4 134 605
<b>Titres de créance émis</b>	<b>8 638 182</b>	<b>7 367 071</b>
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
<b>Autres passifs</b>	<b>8 294 765</b>	<b>6 180 084</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>334 668</b>	<b>216 164</b>
Provisions réglementées	-	-
<b>Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 386 783</b>	<b>4 415 648</b>
<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reserves et primes liées au capital</b>	<b>8 762 829</b>	<b>8 731 499</b>
<b>Capital</b>	<b>1 719 634</b>	<b>1 719 634</b>
<b>Actionnaires. Capital non versé (-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
<b>Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>545 844</b>	<b>544 762</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>150 658 450</b>	<b>148 573 443</b>

#### ETAT DES SOLDES DE GESTION

	En milliers de DH	
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30 juin 12	30 juin 11
(*) Intérêts et produits assimilés	2 723 245	2 538 003
(*) Intérêts et charges assimilés	1 417 467	1 310 484
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>1 305 778</b>	<b>1 227 519</b>
(*) Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(*) Commissions perçues	392 897	392 361
(*) Commissions servies	71 302	78 428
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>321 595</b>	<b>319 993</b>
(*) Résultat des opérations sur titres de transaction	309 618	328 747
(*) Résultat des opérations sur titres de placement	4 503	16 945
(*) Résultat des opérations de change	128 969	82 450
(*) Résultat des opérations sur produits dérivés	-33 129	13 287
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE</b>	<b>409 961</b>	<b>441 429</b>
(*) Divers autres produits bancaires	475 963	249 208
(-) Diverses autres charges bancaires	89 750	82 905
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 423 546</b>	<b>2 149 184</b>
(*) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-11 347	-28 009
(*) Autres produits d'exploitation non bancaire	18 239	27 828
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	12 285	4 974
(*) Charges générales d'exploitation	1 276 780	1 266 922
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 141 374</b>	<b>877 107</b>
(*) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-368 818	-223 884
(*) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-118 667	23 315
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>653 889</b>	<b>676 537</b>
(*) Impôts sur les résultats	108 045	155 712
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>545 844</b>	<b>520 825</b>
<b>II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30 juin 12</b>	<b>30 juin 11</b>
(*) <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>545 844</b>	<b>520 825</b>
(*) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	142 776	119 000
(*) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	19 132	43 196
(*) Dotations aux provisions pour risques généraux	137 000	-
(*) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(*) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	7 840	13 274
(-) Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	387	147
(*) Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	10
(-) Plus-values de cession sur immobilisations financières	-	1 913
(*) Moins-values de cession sur immobilisations financières	55	-
(*) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(*) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>836 470</b>	<b>667 697</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-
<b>(*) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>836 470</b>	<b>667 697</b>

#### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	30 juin 12	31 déc 11
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 619 819	7 272 978
Récupérations sur créances amorties	396	13 968
Produits d'exploitation non bancaire perçus	18 239	64 454
Charges d'exploitation bancaire versées	1 878 731	3 526 996
Charges d'exploitation non bancaire versées	12 340	54 175
Charges générales d'exploitation versées	1 134 004	2 382 159
Impôts sur les résultats versés	108 045	293 544
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>504 542</b>	<b>1 094 526</b>
<b>Variation de :</b>		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 419 530	-1 084 766
Créances sur la clientèle	-2 975 832	-9 708 637
Titres de transaction et de placement	-3 207 292	-3 393 583
Autres actifs	25 634	-990 955
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 535 927	10 303 635
Dépôts de la clientèle	-6 958 754	2 734 147
Titres de créance émis	1 271 111	231 167
Autres passifs	1 597 820	550 167
<b>Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>-291 856</b>	<b>-1 358 825</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>212 686</b>	<b>-264 299</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	14 349
Acquisition d'immobilisations financières	12 545	829 151
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	323 074	486 203
Intérêts perçus	133 826	261 469
Dividendes perçus	444 955	212 054
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>243 161</b>	<b>-827 482</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-3 117	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	67 226
Intérêts versés	264 744	473 083
Dividendes versés	-	508 390
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-267 861</b>	<b>-1 048 699</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>187 986</b>	<b>-2 140 480</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 712 258</b>	<b>3 852 738</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>1 900 244</b>	<b>1 712 258</b>